

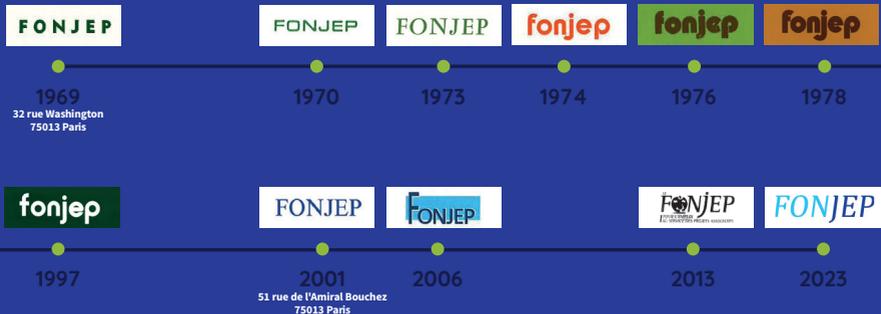


**60 ANS**  
**DU FONJEP**  
1964—2024

# FONJEP 1964-2024

## 60 ANS D'ACTION POUR L'ÉDUCATION POPULAIRE

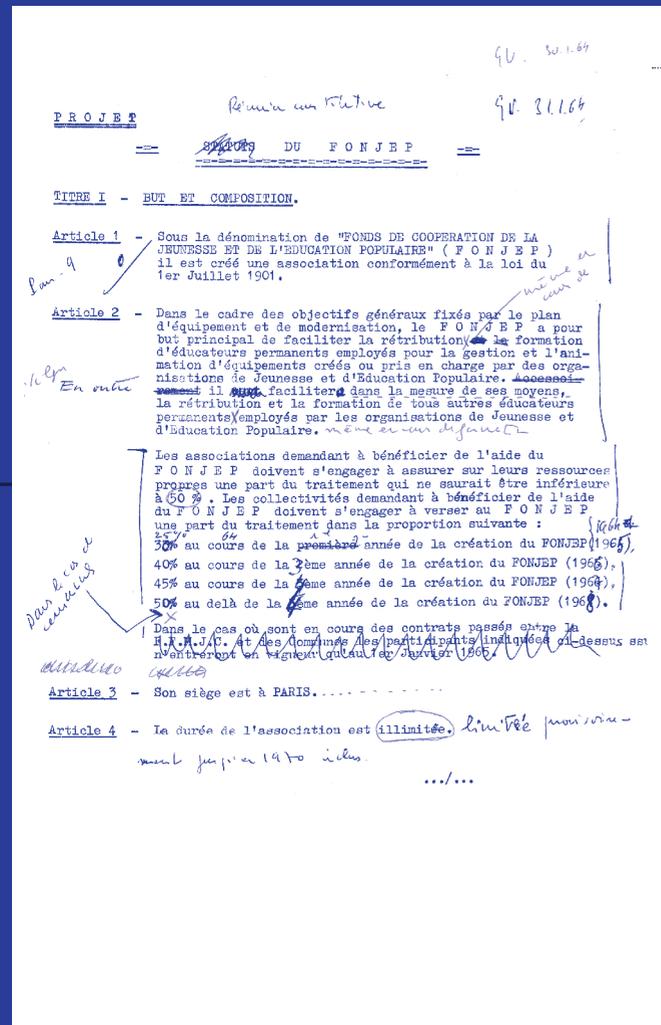
Le Fonjep célèbre en 2024 ses soixante ans. À cette occasion, nous avons fait le vœu de mettre en lumière six décennies d'engagement aux côtés des associations, de l'État et des collectivités territoriales. Cette exposition a pour vocation de donner à voir une partie de l'histoire des mouvements d'éducation populaire à travers des documents d'archives déposés ou donnés par les associations elles-mêmes.



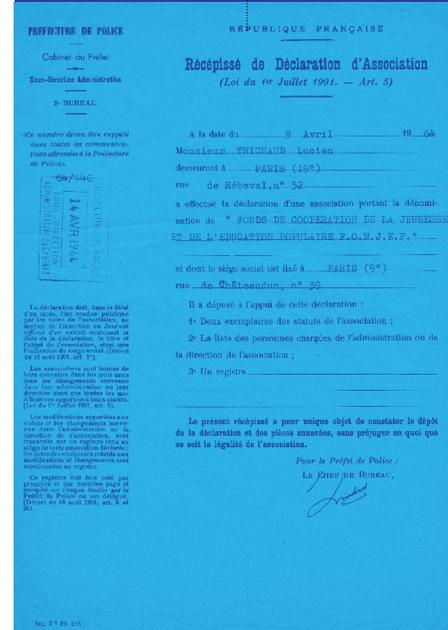
# 1964 LA NAISSANCE

Les associations, l'État et les collectivités s'emparent de l'épineuse question de l'employabilité, de la rémunération et de la qualification des animateurs. Pour y répondre, ils créent le Fonjep le 31 janvier 1964 afin de garantir un soutien financier continu et régulier co-alimenté par les pouvoirs publics. Il s'agit d'une association paritaire, dont le conseil d'Administration est composé de membres de droit et de représentants d'associations (ces derniers étant élus par l'Assemblée générale) mais où, statutairement, les postes de président et de trésorier sont réservés à des élus associatifs.

Statuts annotés, probablement par Lucien Trichaud.  
© Archives du Fonjep, Archives nationales, 2010055/1, 1964.

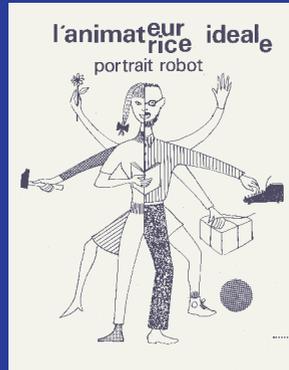


Récépissé de déclaration du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire F.O.N.J.E.P.  
© Archives du Fonjep, Archives nationales, 2010055/1, 1964.



# 1974

Programme d'un stage de formation d'animateurs.  
© Archives de l'Institut national tertiaire social et de la formation continue (Infac), Archives nationales, 19900211/4, [1977].



Dessin représentant l'animateur-ricidéal-e.  
© Archives des Finances, Archives départementales du Val-de-Marne, 547J1160, sd.

## stages de formation d'animateurs

POUR UNE CULTURE QUI SOIT PLUS UNE SENSIBILITÉ AUX DIFFÉRENTES FORMES D'EXPRESSION DE LA VIE QU'UNE ACCUMULATION DE CONNAISSANCES

### FORMATION ARTISTIQUE

#### SENSIBILISATION

à la peinture  
à la musique  
à la poésie

Une initiation à partir d'une expérience concrète de la vie :

- de l'affiche à la peinture
- de la musique de film à la grande musique
- de la série noire à la littérature
- de la chanson des rues à la poésie

#### EXPRESSION

Ouvrir les voies d'une libération de l'individu en même temps que lui développer ses facultés d'imagination et de fantaisie créatrice.

Entraînement aux techniques d'expression artistique : théâtre, mime, danse, chant, marionnettes, amores, photographie, décoration.

#### RÉALISATION

Expérience pratique de l'enseignement reçu.

À partir de thèmes originaux littéraires, musicaux ou picturaux, création d'un spectacle utilisant les disciplines ci-dessus.

Étude de la mise en scène, des scénarios, de la scénarisation, des décors, des costumes, de l'accueil du public.

#### CONFRONTATION

Rencontre avec des professionnels, écrivains, journalistes, peintres, poètes, musiciens, artistes de variétés comédiens.

Visites de musées.  
Sorties spectacles suivies de discussions.

### FORMATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

#### SENSIBILISATION

Aux réalités économiques politiques sociales

À travers les études des chercheurs les plus qualifiés dans les différentes sciences humaines.

- du budget familial aux comptes de la nation
- de la fiche de paie à la couverture de l'entreprise et des mécanismes économiques internationaux
- de la commune à la vie de la nation
- de l'information quotidienne aux grands problèmes mondiaux

#### EXPRESSION

Donner aux stagiaires l'expérience nécessaire aux problèmes que pose l'école.

Entraînement à la prise de parole  
la dynamique de groupe  
Animation d'un cercle d'études  
de réunions de tous genres  
de veillées débat

Rédaction de tracts, d'articles, de communiqués  
Utilisation d'appareils audio-visuels

#### RÉALISATION

Application pratique des méthodes d'enquête :  
Enquêtes participation  
Monographies  
Expérience de gestion d'une collectivité

#### CONFRONTATION

Rencontres de sociologues, psychosociologues, économistes militants et responsables d'action syndicale et sociale.

Visites techniques de réalisations modernes : usines pilotes, centres de recherches scientifiques, transports et communications, urbanisme, etc...  
Prise de contact avec les Institutionnels Européennes.  
Voyages d'études dans les différents pays de la communauté.

### DYNAMIQUE

POUR BRISER SON ISOLEMENT ÉVITER LA SCLÉROSE ET LA TRANSFORMATION D'UN ENSEIGNEMENT VIVANT EN CŪCHÉS L'ANIMATEUR DISPOSE :

#### D'UN COMITÉ DE COORDINATION

qui l'assiste de ses conseils, étudie ses projets, établit un dossier de ses réalisations, détache auprès de lui si nécessaire un conseiller technique.

#### D'UNE DOCUMENTATION

conçue spécialement pour ses besoins : montages audio-visuels, films, discothèques, fiches documentaires bibliothèque.

#### D'UNE ÉQUIPE CULTURELLE

chargée d'organiser des sessions en Province avec des spécialistes de chaque discipline

#### D'UNE ORGANISATION DE SPECTACLES DE QUALITÉ

spectacles de variétés, concerts, théâtre, conférences qui lui seront proposés compte tenu de ses possibilités financières.

PAR SUK LE YIP - Penestim - Spectacle de fin de stage.



# 1974

# L'EXPANSION

La France des Trente Glorieuses s'industrialise dans tous les domaines. L'État amplifie la politique de planification lancée par le général de Gaulle. Les associations JEP, organisées depuis les années 1960, tirent des sonnettes d'alarmes : la rationalisation économique et budgétaire ne risque-t-elle pas de sacrifier le travail social et culturel du tissu associatif ? Surtout, les crises économiques qui frappent le monde en voie de mondialisation viennent mettre davantage en péril les projets des associations.

**COMMUNIQUÉ N° 5**

**VICTOIRE de la JEUNESSE et des TRAVAILLEURS**

**LE 9<sup>È</sup> RELAIS INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE OUVRE SES PORTES le 14 Juillet 1977**

DANS LA PALETTE BIGARRÉE DES RÉALISATIONS DE LA JEUNESSE EN 1977 UNE VICTOIRE BRILLE DE MILLE FEUX : L'OUVERTURE DU 9<sup>È</sup> RELAIS INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE À PENESTIM EN BRETAGNE. C'EST UN SUCCÈS DE CERTAINES DE JEUNES OUVRIERS, LYCÉENS, MAIS AUSSI DE PARENTS, D'AMIS AUJOURD'HUI MILITANTS DANS DES ASSOCIATIONS POPULAIRES OU DES SYNDICATS, DE VIEUX COPAINS DE TOUJOURS QUI, AVEC LES C.N.A.J.E.P., PENSENT QU'EN 1977 LA JEUNESSE N'EST NI TRISTE, NI MOROSE MAIS QU'ELLE MARCHÉ SUR LES PAS DE SES AÎNÉS DE 36, ALLANT AU DEVAINT DU SORTEL.

**3900 courts de soutien** **20 Journées de travail** **50 prêts sans intérêt**

**RÉALISÉ PAR DES CENTAINES DE CORINS EUX MEMES**

**club 69 rue Condorcet Paris 9 tel FRU 59 46**

Affiche de la Fédération nationale des clubs de loisirs et d'action de la jeunesse (FNCLAJ) / Archives de la FNCLAJ.  
© Archives départementales du Val-de-Marne, 567J46, 1977.

Affiche de la Fédération nationale des clubs de la Jeunesse / Archives du CNAJEP.  
© Archives départementales du Val-de-Marne, 537J102/1, sd.

**MENACE**  
sur la Jeunesse  
et l'Éducation Populaire

↓

**Le VI<sup>e</sup> Plan**  
réduit ou supprime les crédits  
DE 78 ORGANISATIONS !

POURTANT... leur travail est considérable, essentiel !

**VENEZ A L'EXPO**  
20-21 JUIN - PLACE G<sup>È</sup> DE GAULLE

**C. N. A. J. E. P.**  
COMITÉ NATIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

# 1984

Affiche du CNAJEP / Archives du CNAJEP. © Archives départementales du Val-de-Marne, 537J103/1, [1977].

**cnajep**  
COMITE NATIONAL DES ASSOCIATIONS  
DE JEUNESSE  
ET D'EDUCATION POPULAIRE

alors  
nous  
de  
la société  
bloquée  
à la  
SOCIÉTÉ  
ASPHYXIÉE ?

La décennie voit le Fonjep revoir ses statuts et son règlement intérieur. L'esprit de cogestion est mis en lumière, de même que la volonté des ministères de tutelle de voir le Fonds doté de moyens financiers à la hauteur de ses missions. En 1981, les commissions régionales sont créées et confirment le principe de concertation à l'échelon local.

Affiche du Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP). © Archives du CNAJEP, Archives départementales du Val-de-Marne, 537J105/2, sd.

**LA VITALITÉ D'UN VIVANT DÉPEND D'ASSOCIATIONS EST UN ÉLÉMENT IMPORTANT DE LA DÉMOCRATIE.**

- Manifestation d'une liberté publique essentielle : la liberté pour les citoyens de se grouper et de s'engager pour promouvoir un objectif commun.
- Support d'actions sociales, comme la liberté d'expression.
- Contributions à l'exercice de droits sociaux, comme le droit aux vacances ou le droit à la formation permanente.
- Prise en charge d'actions d'intérêt général.

**LES ASSOCIATIONS ONT DROIT À UNE AIDE DE L'ÉTAT.**

**LE GOUVERNEMENT**

- présente un renouveau de la vie associative;
- souligne la gravité des problèmes que pose l'augmentation du temps de loisirs des jeunes et des adolescents;
- prétend développer la formation permanente.

Mais depuis des années les crédits accordés à la Jeunesse et aux Sports sont insuffisants.

**LE BUDGET 77 EST CÉLÈBRE FOS CATASTROPHIQUE.**

**CELA VEUT DIRE :**

- moins de centres de vacances, moins de centres aérés, moins de foyers et de maisons pour la Jeunesse, moins de clubs sportifs, moins de groupes organisés de jeunes et d'adultes.

**CELA VEUT DIRE :**

- l'impossibilité de construire des équipements.

**CELA VEUT DIRE :**

- l'impossibilité de payer des animateurs.

**QUE FAIRE ?**

- Réduire le prix des activités et des services, avec le risque d'en exacerber les défavorisés ?
- Ne plus former d'animateurs ?
- Réduire les activités en dépit de la croissance des besoins ?

**NOUS NE LE POUVONS PAS**

Ce serait accepter :

- L'asphyxie des associations.
- La disparition de nombreux organismes sociaux locaux.
- Le démantèlement du dispositif éducatif.

**BUDGET 1977 DE L'ÉTAT LA JEUNESSE, L'ÉDUCATION POPULAIRE ET SPORTIVE SACRIFIÉES !**

**NOUS NE POUVONS PAS ADMETTRE CETTE SITUATION VOUS NE POUVEZ PAS L'ACCEPTER ELLE DOIT CHANGER**

**cnajep**  
Comité pour les relations nationales et internationales des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire, 25, Rue Cassini 9204 PARIS

La participation des animateurs bénévoles suppose la prise en charge de leur formation, de leurs aides de salaires et de leurs déplacements et l'agencement des congés-cadres-jeunes pour les jeunes bénévoles.

La législation fiscale doit protéger les associations dont l'objectif n'est pas de faire du profit.

- La TVA appliquée à notre secteur est injuste;
- La taxe sur les salaires ne doit pas frapper les associations;
- Le projet de loi relatif au régime fiscal de la presse ne doit pas remettre en cause la liberté d'expression des associations.

**ÉCONOMISER sur la Jeunesse, l'Éducation Populaire et le Sport, c'est faire mourir un trop grand DANGER à l'avant de notre pays.**

Le CNAJEP demande l'adoption par le Parlement d'un autre budget de la Jeunesse et des Sports pour mieux répondre aux aspirations de millions d'enfants, de jeunes et de familles à plus de liberté et de responsabilité.

**VOTRE DÉPUTÉ, VOTRE SÉNATEUR SONT MAINTENANT RESPONSABLES DE L'ADOPTION DU BUDGET.**

**DÉFENDEZ-VOUS APRES D'ÊTRE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION.**



Document imprimé sur papier recyclé. Ce site est accessible gratuitement à tous les utilisateurs. Les données sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas une recommandation. Les données sont susceptibles de changer sans préavis. Les données sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas une recommandation. Les données sont susceptibles de changer sans préavis. Les données sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas une recommandation. Les données sont susceptibles de changer sans préavis.

# 1984

# L'OUVERTURE

La France et les AJEP s'ouvrent sur le monde dans une logique d'aide et d'éducation au développement. Elles prônent, en ce sens, des valeurs et des combats qui ont retrouvé une inquiétante actualité aujourd'hui. En parallèle, les ressources du Fonjep augmentent considérablement. Son pilier institutionnel s'élargit puisqu'il est rejoint par les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et enfin de l'Europe, des Affaires Étrangères et de la Culture.

Affiche contre le service national. © Archives du Comité de lutte objecteurs (CLO), Archives nationales, cotes, sd.

**SERVICE NATIONAL = JEUNESSE GORVÉABLE**

**OBJECTION**

Comité Lutte Objecteurs **CLO**

Affiche du Comité laïque pour l'éducation au développement (CLEd). © Archives du CLED, Archives départementales du Val-de-Marne, 512J796, sd.



## Comite Laïque Pour l'Education au Developpemen

- \* COMITE D'ACCUEIL
- \* C. E. M. E. A.
- \* E. E. D. F.
- \* F. E. N.
- \* F. F. C.
- \* F. O. E. V. E. N.
- \* L. F. E. E. P.
- \* MISSION LAIQUE FRANCAISE
- \* O. C. C. E.
- \* S. N. I. - Pegg

# 1994

Introduction au symposium  
 "L'éducation à la paix" organisé par La Ligue  
 de l'enseignement les 9,10 et 11 octobre 1987.  
 © Archives de La Ligue de l'enseignement,  
 Archives nationales, 20140057794-1, 1987.

## PEUT-ON DÉFINIR L'ÉDUCATION À LA PAIX ?

Définir l'éducation, c'est faire l'inventaire quantitatif et qualitatif de " l'ensemble des moyens à l'aide desquels on dirige le développement d'un être humain. "

Cette définition du dictionnaire Robert appliquée à la paix, nous permet de dresser une liste de moyens d'enseignement, choisis autour du concept de la paix, les conflits, les racismes, les Droits de l'Homme :

- Bibliographie
- Lieux de formation
- Associations
- Exemples d'actions menées
- Outils variés ( disques, films, etc ... ) \*

S'en tenir là, serait limiter l'éducation à la paix à une spécialisation de l'acte éducatif, que chacun pourrait dispenser à la manière des arts ou des mathématiques.

L'éducation à la paix n'est pas une matière supplémentaire qui viendrait alourdir les programmes scolaires, mais un " supplément d'âme ", une prise de conscience neuve qui imprègne et traverse tout acte éducatif.

La spécificité de l'éducation à la paix, tient en ce qu'elle est fondée sur des VALEURS que l'éducateur - enseignant ou non - cherche à promouvoir. N'est-il pas urgent de répondre aux aspirations philosophiques et morales qui émergent de différents horizons de la société, en particulier chez les Jeunes ? Cette société malade dont tout le monde se plaint et pour laquelle chacun est en quête de remèdes, des plus offensants pour la personne humaine aux plus respectueux des différentes sensibilités.

Ces valeurs pourraient être : le respect de l'individu(e), le développement du sens de l'échange et du partage, la promotion

de l'esprit de tolérance, la découverte de l'autre, la réflexion sur le sens de la responsabilité individuelle ou collective dans ses rapports avec le groupe. Toutes convergent vers l'apprentissage de la maîtrise d'une résolution non-violente des conflits.

Cette énumération des valeurs promises, permet de réfléchir à la finalité de l'utilisation des moyens éducatifs, lesquels sont diversifiés et liés au vécu quotidien. Cela requiert du temps et une motivation de l'éducateur, ainsi que le consensus de tous les partenaires de l'éducation. Que ces partenaires soient la famille, le quartier, la hiérarchie ou les pouvoirs en place, tous sont à convaincre. Le meilleur argument n'est-il pas l'exemple de celui qui ose pratiquer l'éducation à la paix ?

Il faut beaucoup de force intérieure pour faire prévaloir des valeurs de paix car, J. Jaurès le disait déjà :

" On n'enseigne pas seulement ce que l'on sait ou ce que l'on croit savoir, on n'enseigne que ce que l'on EST. "

(\* Cette liste n'est qu'approximative. Aidez-nous à l'enrichir. )

# 1994

## DE NOUVEAUX HORIZONS

Les années 1990 et 2000 sont celles d'une recomposition et d'un renouvellement de l'éducation populaire. De nouvelles associations sont créées répondant à de nouveaux enjeux : en premier lieu, ceux de la citoyenneté et de la prise en compte des enfants et des jeunes dans la vie publique.

Liste d'émargement de la réunion  
 du 15 mars 1993 de la Commission  
 Europe du CNAJEP © Archives  
 du CNAJEP, Archives nationales,  
 20140161/178, 1993.

15 MARS 1993  
 "Commission Europe"

ASSOCIATION	INTERVENANT	Signature
FAGE	Sandra Joubert (coordonnatrice de B. Maly)	[Signature]
UCFJS	DEBENS-HEBER, FRANÇOIS	[Signature]
EPFPA	Toussaint GASTON	[Signature]
UFCU	Jean-Luc MAU	[Signature]
Les Francas	Jean-Luc MAU	[Signature]
P.F.C.	Jean-Luc MAU	[Signature]
des Guides de France	Stéphane du PANTHOU	[Signature]
INRA - ANCIENS	CLAUDE POULAIN	[Signature]
IMF	Martin BEYER	[Signature]
Scouts de France / CATARACTE	MONY RENAULT	[Signature]

Excuses : Philippe BOSSUON (Euras)

Page de couverture d'un cahier de formation pour l'opération « Place de l'enfant »  
 © Archives des Francas, Archives départementales du Val-de-Marne, 547 J 854/2, 1992.



# 2004

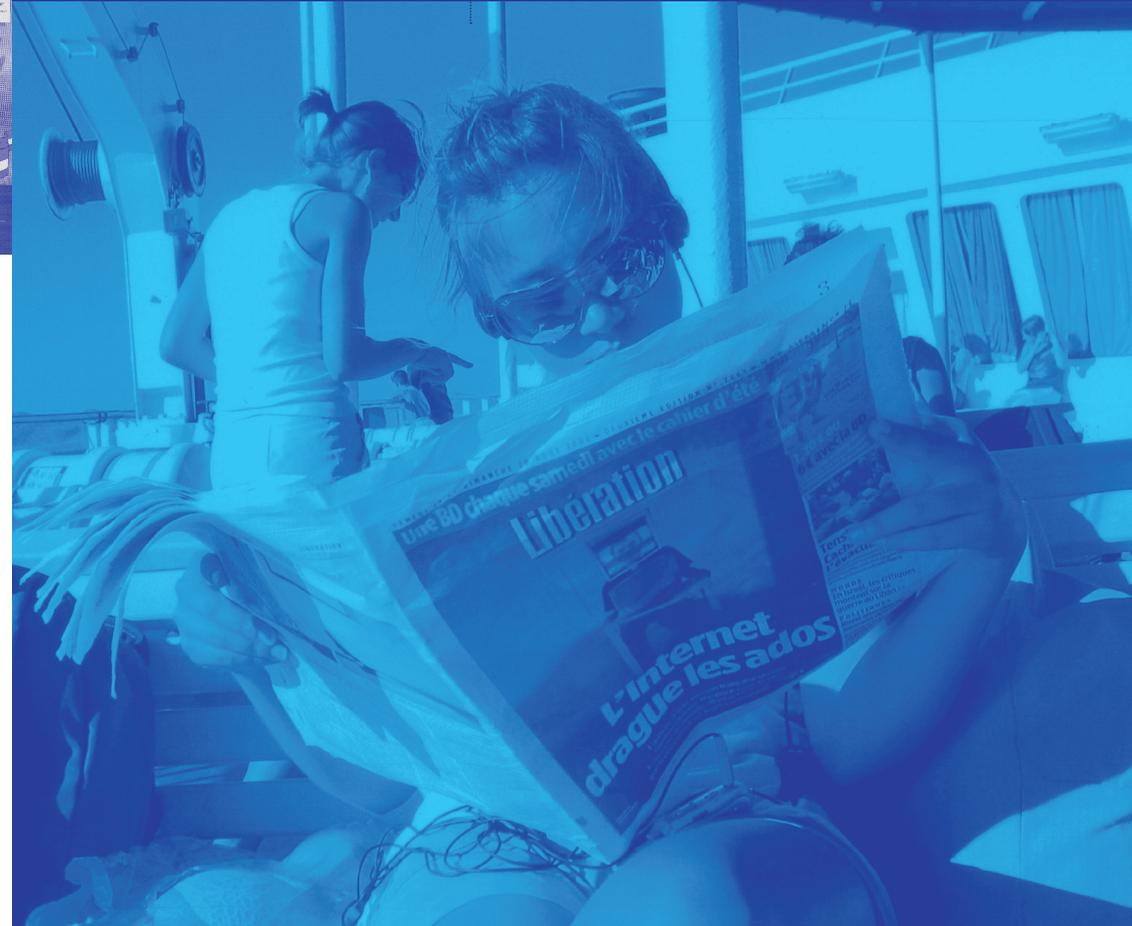
# 2004

## L'ACTION SOCIALE

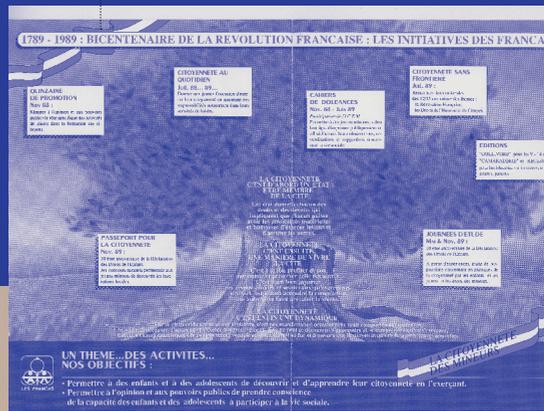
Les AJEP, contre vents et marées, poursuivent leurs actions, particulièrement dans les territoires. C'est là que les initiatives et l'innovation se créent pour toujours repenser et réinventer les valeurs, le sens et l'impact de l'éducation populaire, en privilégiant le dialogue avec les collectivités et les habitants, dans une époque où les technologies de l'information et communication connaissent une expansion à vitesse grand V.

Photographie d'un séjour en Crète.

©Archives de Diabolo Menthe, Archives départementales du Val-de-Marne, 607 J 17, 2006.



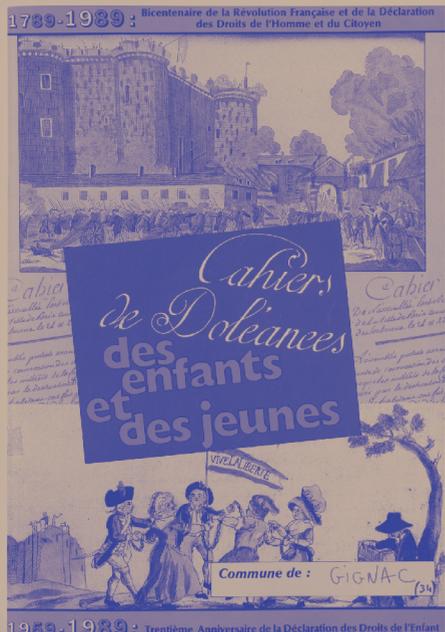
Affiche présentant les initiatives de Francas pour célébrer le bicentenaire de la Révolution française © Archives des Francas, Archives départementales du Val-de-Marne, 547 J 1202/3, 1989.



Le Fonjep quant à lui, entreprend une quête pour évaluer son impact. Les conclusions des différents partenaires sont éloquentes : L'aide Fonjep ne se contente pas de reconnaître les projets, elle structure également les activités associatives et stimule la création d'emplois. La décennie voit également la création de deux pôles au sein du Fonjep : la Solidarité internationale et la conservation des archives JEP.

Cahier de doléances des enfants et des jeunes rédigé à l'occasion de l'opération « Citoyenneté des mineurs »

© Archives des Francas, Archives départementales du Val-de-Marne, 547 J 921/1, 1989.



# 2014

Invitation à participer à la réactualisation du projet pour la convention territoriale de la FNLL.

©Archives de la FNLL, archives en cours de dépôt, 2011.

Photographie d'un "café blabla" dans un foyer Léo Lagrange à Rennes.

©Archives de la Fédération nationale Léo Lagrange (FNLL), fonds en cours de dépôt, 2010.



leo lagrange

Samedi 26 mars, de 10h à 16h  
ALSH Jules Verne, 4 rue de Horfleur, Tours nord

## Convention Territoriale

La Fédération Léo Lagrange réactualise son projet !

**POUR QUOI FAIRE ?**  
Renouveler son projet éducatif, d'où découle ses actions au quotidien. La convention territoriale travaillera sur les publics adolescents, adultes et aînés.

**POUR QUI ?**  
Tous ceux qui participent à la vie de l'association usagers loisirs et enfance, associations, parents, salariés, bénévoles...

**COMMENT ?**  
En participant aux ateliers thématiques de la journée du 26 mars, dont les travaux nourriront le projet présenté au Congrès de la Fédération les 28,29 et 30 octobre 2011 à Nantes.

**RENSEIGNEMENTS INSCRIPTIONS**  
02 47 49 01 20  
accueil-nord@leo-tours.org

# 2014 L'AVENIR

Le Fonjep a achevé pendant cette décennie la rédaction de sa charte de cogestion, fidèle à un modèle original. Nous avons étudié pendant sept ans les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire et produit le kit JEP² ambitions, traduction concrète et accessible de ce travail. Nous nous attelons désormais à un nouveau chantier, celui de l'évaluation partagée. Ce projet ambitieux vise à comprendre comment construire les modalités d'une évaluation qui soit à la fois respectueuse des singularités des projets associatifs, qui ne se limite pas à une mesure de conformité à la commande et qui permette aux acteurs publics de contrôler le bon usage des moyens publics.

Charte de cogestion du Fonjep, 2016.

**CHARTER DE COGESTION DU FONJEP**

**UNE CHARTER POUR QUOI ?**

**UNE CHARTER DE COGESTION, POUR QUI ?**

**UNE CHARTER DE COGESTION, POURQUOI ?**

**FONJEP**

### 1 PRÉAMBULE

Le Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) est « une association dont le fonctionnement est géré par les représentants des membres institutionnels et les représentants des associations pour permettre la coopération entre les membres institutionnels (État, collectivités territoriales, leurs établissements publics) et les associations et autres organismes privés sans but lucratif concourant à la cohésion sociale. » (Article 1 des statuts modifiés lors de l'AGE du 10 décembre 2013).

Le Fonjep trouve sa source au sein de la jeunesse et l'éducation populaire et s'est élargi, depuis, à d'autres champs d'intervention.

Si l'éducation populaire s'inscrit dans une longue histoire et dans un riche héritage, sa force et son intérêt viennent d'abord dans sa capacité à répondre aux enjeux de son temps. Aujourd'hui comme hier, l'éducation populaire, face aux mutations de la société, construit des alternatives éducatives, culturelles, sociales, économiques et citoyennes.

Les pratiques de l'éducation populaire s'inscrivent dans un projet d'émancipation individuelle et collective, un projet de transformation sociale, un projet qui vise à réviser et à renforcer la capacité de chacun à comprendre et à agir sur le monde.

L'éducation populaire est utile par son ambition émancipatrice, son projet de transformation sociale, sa force d'innovation sociale, sa contribution à la richesse collective. Elle est plurielle par la pluralité de ses champs d'action, la diversité des acteurs et des personnes concernées. Elle est engagée par une démarche militante, des pratiques et des processus participatifs.

Le Fonjep est un outil de gestion de fonds publics destinés à renforcer le développement global des projets associatifs. Au-delà de cette mission, il peut être un lieu d'observation des évolutions sociales et permettre des échanges pour susciter des projets pluriels et/ou des expérimentations. C'est aussi un espace où sont interrogées les politiques publiques et proposés des ajustements.

L'État, les collectivités territoriales et les associations reconnaissent le caractère unique et indispensable du Fonjep en tant qu'espace formel et informel de rencontres du secteur associatif et des pouvoirs publics.

Le Fonjep a pour vocation de travailler, autant que faire se peut, avec toutes les parties prenantes (respondables associatifs, porteurs de projets, Fonjep, publics bénéficiaires des actions), il a également pour vocation de travailler avec les autres acteurs institutionnels, notamment le Cnjep et les autres coordinations associatives. Le Fonjep exerce ses compétences sur la France hexagonale et l'outremer. Il est ouvert sur l'international.

### 2 LA GESTION AU FONJEP

**Séance de travail du conseil d'administration sur le thème de la cogestion, Mars 2016.**

La cogestion est une modalité de coopération pour répondre ensemble à des besoins, dans un but commun. Elle trouve son sens dans l'action. Elle se traduit par des rencontres, des dialogues et la mise en oeuvre de projets pour l'atteinte d'objectifs communs.

Au Fonjep, la cogestion permet la construction et la réévaluation, en commun, du projet associatif défini et évalué ensemble. Elle intègre également le pilotage et l'administration de l'association Fonjep.

1 - Le terme «État» comprend toutes les composantes (administration centrale et services déconcentrés).

# 2024

# 2014

# L'AVENIR

# 2024

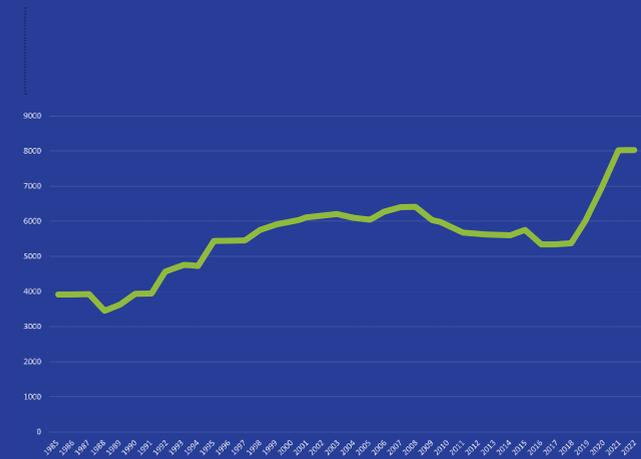
## Le profil type du salarié en poste Fonjep en 2022

Hors postes Fonjep Jeunes

Le profil type du salarié en poste Fonjep est une femme (65 %) d'un âge moyen de 37 ans avec une ancienneté moyenne sur le poste de 3 ans, et diplômée du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire (52 %).



Graphique présentant l'évolution du nombre de postes entre 1985 et 2022.



Photographie de la rencontre Projep « Professionnalisation et formation dans l'éducation populaire » du 28 février 2022.



## 3 ÉTHIQUE DE MISE EN ŒUVRE PARTENARIALE

Pour construire, réaliser, évoluer ensemble leur projet commun et pour piloter et administrer l'association Fonjep, l'État, les collectivités territoriales et le secteur associatif se réfèrent aux valeurs définies ci-dessous

projet commun et pour piloter et administrer l'association Fonjep, l'État, les collectivités territoriales et le secteur associatif se réfèrent aux valeurs définies ci-dessous



### 3.1 SENS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'État et les collectivités territoriales reconnaissent l'indépendance des associations et considèrent la diversité du monde associatif comme une richesse pour le développement de projets d'intérêt général. Les associations sont indispensables car elles contribuent à la visibilité démocratique et à l'engagement citoyens. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun, sur leur capacité à défendre des droits, à révéler les aspirations et les besoins des personnes et à y apporter des réponses.

### 3.2 CONFIANCE RÉCIPROQUE

Le Fonjep est un lieu d'échanges de connaissances auxquelles chacun contribue par une écoute des besoins et contraintes de chaque administration et association représentée. Une relation de confiance réciproque prévaut dans les modalités de travail en commun. Elle est construite par le respect d'un cadre commun (telle que la présente charte). Elle repose sur la qualité des informations transmises, les explications apportées sur les prises de position de chacun et la visibilité des décisions.



Séance de travail du conseil d'administration sur le thème de la cogestion, Mars 2016.

## 4 MODALITÉS DE COGESTION

Au-delà de relations bilatérales, l'État, les collectivités territoriales et le secteur associatif sont pleinement acteurs de l'association Fonjep en étant force de propositions et d'initiatives. Ils unissent leurs efforts pour initier une dynamique propice à la gestion des postes Fonjep, et aux différents travaux inhérents à ses missions (analyses, publications d'études, initiation de projets, organisation d'événements...)

### 4.1 CONCERTATION

Chaque collège organisé avec ses membres, une concertation préalable à la tenue des réunions ou conseil d'administration, afin de déterminer une position commune. Cette modalité de travail facilite le partage de représentations et la co-construction lors des travaux d'administration. Les décisions prises en conseil d'administration sont dépendantes des mandats donnés aux administrateurs par leurs organisations respectives.

relatives aux missions du Fonjep.

• Sensibiliser, interpellier leurs administrations respectives pour une meilleure prise en compte des besoins des associations.  
• Permettre une meilleure connaissance de la vie associative et des aspects partenariaux.

### 4.2.3 Engagements de l'État, des collectivités territoriales et des associations dans la cogestion

L'État, les collectivités territoriales et les associations s'engagent à :  
• Créer les conditions favorables pour une dynamique de travail collaboratif.  
• Contribuer à la constitution de commissions et au partage d'expertises sur leurs champs d'intervention.  
• Être force de proposition de projets et d'investissements à co-construire avec l'État, les collectivités territoriales et les associations.

### 4.2 ENGAGEMENTS

#### 4.2.1 Engagements de l'État et des collectivités territoriales dans la cogestion

L'État et les collectivités territoriales s'engagent à :  
• Partager les informations nécessaires à la réalisation des missions du Fonjep.  
• Exposer les éléments de leurs réflexions sur les politiques publiques

#### 4.2.2 Engagements des associations dans la cogestion

Les associations s'engagent à :  
• Apporter des éléments de connaissance et d'analyse qualitative et quantitative sur la vie associative.  
• Interpeller et alerter le collège institutionnel sur l'évolution des besoins.  
• Être attentif à la qualification, la promotion sociale des bénévoles et salariés, et à la pérennisation des emplois.

## 5 DÉCLINAISON, SUIVI, ÉVALUATION ET MISE EN ŒUVRE NATIONALE ET LOCALE DE LA CHARTE DE LA COGESTION

La mise en œuvre au plans national et territorial de la présente charte fait l'objet d'un bilan présenté chaque année à un conseil d'administration du Fonjep, après des travaux conduits par les comités régionaux. Le bilan

porte notamment sur l'évaluation de l'avancement des actions inscrites dans le plan d'action biennal figurant en annexe de la présente charte qui en constitue la déclinaison opérationnelle.

**FONJEP**  
Fédération nationale  
de la jeunesse et de l'éducation populaire

31, rue de l'Amiral Mouchez  
75008 Paris  
Tél. : 01 43 15 30 30  
secretariat@fonjep.org  
www.fonjep.org

Fonjep, Décembre 2017.

# 2014

# L'AVENIR

**FONJEP** Solidarité  
Internationale

Le Pôle de Solidarité Internationale gère cinq dispositifs de solidarité internationale, financés par le MEAE et l'AFD :

- le volontariat de solidarité internationale,
- le volontariat d'échanges et de compétences,
- les postes Fonjep-ECSI,
- les dispositifs Jeunesse et solidarité internationale et Ville, vie, vacances et solidarité internationale,
- l'initiative pour la solidarité internationale.

Chaque dispositif connaît ou connaîtra des évolutions et des changements dans un futur proche.

Le Fonjep, ainsi que ses partenaires, ont pour objectif d'amplifier les missions de volontariat de solidarité internationale (VSI) à l'horizon 2027 pour proposer toujours plus des missions de qualité pour les volontaires. De plus, le VSI de réciprocité a vu le jour grâce à la loi du 4 août 2021. Cette ouverture à la réciprocité était demandée depuis plusieurs années par les acteurs du secteur et elle souligne l'évolution de la notion de solidarité internationale. En effet, le principe de réciprocité permet de développer des relations plus équilibrées entre tous les acteurs et de construire des liens plus solides.

Le volontariat d'échanges et de compétences est un appel à projets au sein duquel la notion d'échange et de transfert de compétences et d'expertise est essentielle. De plus, cet appel à projets propose des missions de volontariat innovantes, tant sur la forme que sur la durée,

afin d'attirer un public ne pouvant s'engager pour une longue durée. Notre volonté est de continuer à diversifier le public du volontariat international afin que de plus en plus de profils variés puissent trouver des missions qui leurs correspondent.

Un nouveau triennal des postes Fonjep-ECSI vient de s'ouvrir. Pour la première fois, ces postes sont financés à hauteur de 10 000 € par an, ce qui a permis de diversifier le profil des titulaires de ces postes (chargée d'animation, chargée de mission, responsable, cadre, etc.). Nous souhaitons donner une nouvelle impulsion et dynamique à cette nouvelle communauté des titulaires des postes. Une évaluation des dispositifs Jeunesse et solidarité internationale et Ville, vie, vacances et solidarité internationale commencera en 2024. Cette évaluation permettra d'analyser les impacts de ces projets dans la vie des jeunes et ainsi d'avoir des pistes de réflexion pour une possible évolution de ces dispositifs. Un chantier similaire débutera pour le dispositif Initiative pour la solidarité internationale.

# 2024

Photographie prise lors du projet « Rencontrer l'autre au-delà du territoire » (JSI-VVSI) en 2023 en République démocratique du Congo.



Photographie prise lors au cours du projet « Favoriser l'implication de toutes et tous, au croisement de l'intergénérationnel et de l'interculturalité pour la co-construction de projets solidaires durables » (JSI-VVSI) en 2023 au Sénégal.



# 2014

## L'AVENIR

Le Pajep devrait bientôt avoir achevé la collecte des archives de toutes les têtes de réseau. Il est donc important à présent de rendre les associations autonomes dans la gestion de leurs documents, et de valoriser ce qui a été collecté.

### PAJEP

Archives de l'éducation populaire

Dans ce cadre, un cycle de formation reconnu par la branche professionnelle a été construit par les partenaires (Archives nationales, Archives départementales du Val-de-Marne, Mission des archives et du patrimoine culturel des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ; de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques) du Pôle. Divisé en trois jours, ce cycle vise à former au mieux des salariés ou bénévoles des associations afin que ces dernières puissent travailler d'elles-mêmes sur leurs archives.

Page de couverture du Guide des sources des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

# 2024

De plus, un cycle scientifique s'est achevé en 2022, conclu par un colloque venant faire la synthèse de plusieurs journées d'étude organisées pendant cinq ans. Le conseil scientifique du Pajep se tourne maintenant vers une nouvelle programmation, axée sur l'étude de l'éducation populaire vue aux prismes du rural et du handicap.



Flyer de la journée d'étude sur l'action catholique spécialisée (1945-1965) du 7 décembre 2017 aux Archives départementales du Val-de-Marne.

Enfin, le Pajep continue de mettre à jour son Guide des sources des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Celui-ci recense les fonds d'archives produits par des personnes privées : associations nationales, territoriales et militants de jeunesse et d'éducation populaire. Le Pajep participe également aux riches travaux menés par l'Association des déposants d'archives de jeunesse et d'éducation populaire (Adajep).

Affiche du film anniversaire des 80 ans des Ceméa.

Archives des  
mouvements de  
jeunesse et  
d'éducation populaire

Guide des sources

Mis à jour le 1<sup>er</sup> juillet 2023

Logo de l'Adajep.

 **ADAJEP**  
L'histoire se construit aujourd'hui

80 ANS  
1937-2017  
d'actions  
d'éducation  
nouvelle

## ET L'HISTOIRE VA COMMENCER... 80 ANS, TOUJOURS PASSEURS !







# 2014

# L'AVENIR

# 2024

## PAJEP

Archives de l'éducation populaire

# 2024

# 60 ANS D'HISTOIRE : LE FILM

Pour ses soixante ans, le Fonjep réalise un film. L'objectif était de retracer l'histoire de l'éducation populaire au travers de six décennies.

Affiche du colloque « De l'animation nature à l'éducation à l'environnement. France - années 1970-1990 » des 30 et 31 mars 2022.

Page de couverture de Voir, juger, agir. Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979).

Jean Crouillac, producteur, à gauche et Laura Delle Piane, réalisatrice, à droite.

Philippe Bordier, président de l'Adajep, maquillé par Aurore Lévêque.

HISTOIRE

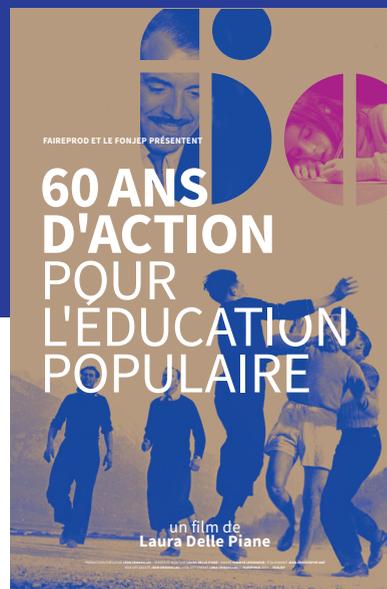
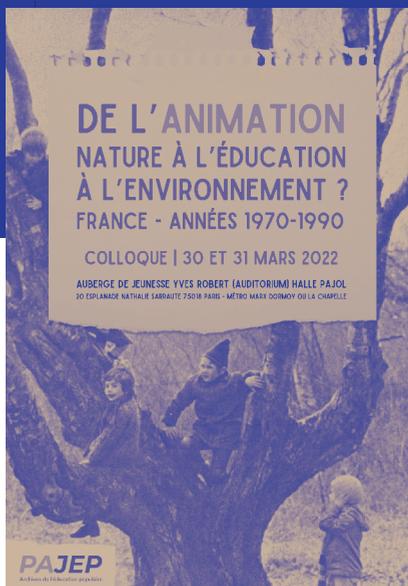
## Voir, juger, agir

Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)

Sous la direction de  
Bernard Giroux



PUR





Dans ce cadre, le Fonjep a travaillé avec la société de production Faireprod, et plus particulièrement avec Jean Crousillac, et la réalisatrice Laura Delle Piane. Nous les remercions tous les deux infiniment, ainsi que leurs équipes qui nous ont permis de mener à terme ce projet ambitieux.

Plus particulièrement, nous remercions toutes les personnes que vous voyez apparaître dans ce film : Patrick Chenu, Frédéric Cholé, Philippe Bordier, Laurent Besse, Jacques Guenée, Nadine Dussert, Denise Barriolade, Chantal Bruneau, Daniel Frédout, Paul Masseron et Guillaume Rodelet.

Photographie du tournage de l'entretien avec Jacques Guenée.



Photographie de Nouria Duthoit-Messaoudi, déléguée générale du Fonjep.



**FONJEP**  
Fonds de coopération  
de la jeunesse et de l'éducation populaire

1964—2024  
**60 ANS**  
DU FONJEP



FAIREPROD ET LE FONJEP PRÉSENTENT

# 60 ANS D'ACTION POUR L'ÉDUCATION POPULAIRE

un film de  
**Laura Delle Piane**

PRODUCTION EXÉCUTIVE JEAN CROUSILLAC • IMAGES ET MONTAGE LAURA DELLE PIANE • MIXAGE FABRICE LEVASSEUR • ÉTALONNAGE JEAN-CHRISTOPHE ANÉ  
VOIX OFF ADULTE JEAN CROUSILLAC • VOIX OFF ENFANT LENA CROUSILLAC © FAIREPROD 2024 — FONJEP